



Reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité.

Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle donne la priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

1329 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2019



1 329 personnes accompagnées



177 personnes en contrat d'insertion, en SOA ou en travaux d'intérêt général



1007 hommes seuls



236 femmes seules



10 mois durée moyenne d'accompagnement



dont : **56,3%** de public justice

(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



1152 personnes en hébergement ou en accueil de jour



14 couples



23 familles



85 506 repas servis

9 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

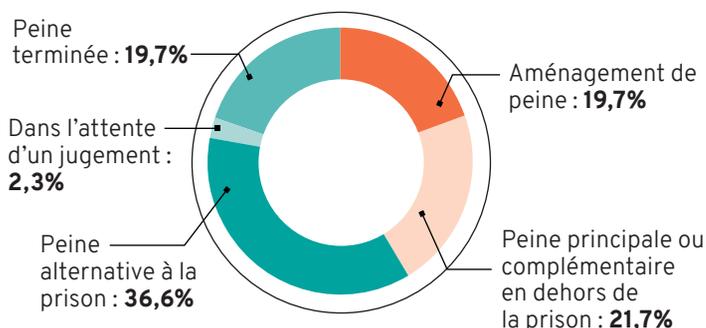


PARCE QU'EN SORTIR NE VEUT PAS DIRE S'EN SORTIR

Bien loin des grands élans de générosité, la **réinsertion des sortants de prison n'en reste pas moins un enjeu crucial pour notre société**. Chaque année, environ 240 000 personnes sont incarcérées (dedans) ou suivies en milieu ouvert (dehors). Une fois la peine effectuée, quelle solution s'offre à celles et ceux qui ont connu la prison ? Stigmatisés, peu scolarisés, la plupart sans expérience professionnelle, ils sont laissés pour compte et sont confrontés à l'exclusion. **Alors, comment ne pas récidiver ?**

À l'Îlot, nous refusons la double peine. Nos travailleurs sociaux accompagnent les sortants de prison ou les personnes sous main de justice vers un véritable projet de vie. Au-delà de l'hébergement et de la mise à l'abri, nos équipes s'adaptent à chaque situation pour proposer une formation qualifiante pour trouver un emploi, une aide dans les démarches administratives, un suivi médical pour combattre les addictions, un logement autonome. Bref, tout ce qui leur est indispensable pour pouvoir se réinsérer.

► Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice

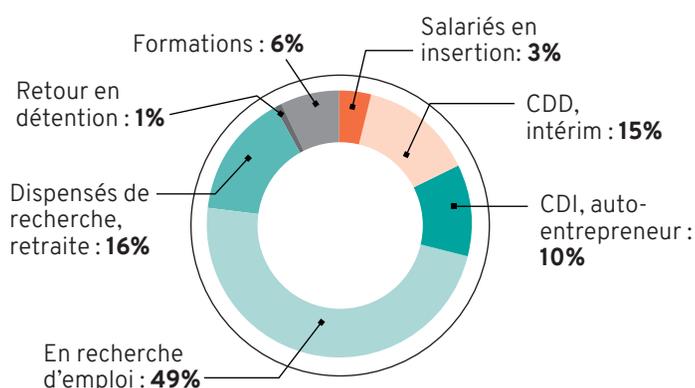


2019, une année de réaffirmation de nos valeurs

L'année 2019 a été marquée par :

- **La célébration du 50ème anniversaire de l'Îlot**, qui fut l'occasion de mettre en lumière notre expertise de la réinsertion du public justice. Cette priorité de l'association a fait l'objet du colloque « Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine » au Palais du Luxembourg à Paris et d'une journée « portes ouvertes » à Amiens.
- **L'ouverture de notre établissement dans le Var**, dédié à l'accompagnement personnalisé vers l'emploi d'un public marginalisé, avec un accent tout particulier mis sur les jeunes et le public justice.
- **La préparation de nouveaux dispositifs et programmes pour les années à venir, selon notre axe stratégique « dedans/dehors »**, afin de commencer notre accompagnement au plus tôt dans l'exécution de la peine et **l'organisation de permanences au sein d'établissements pénitentiaires d'Île-de-France**.

► Situation des 301 personnes sorties*



* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2019 (hors accueil de jour, hébergement d'urgence, et départs sans laisser d'adresse).

2020, de nouveaux défis à relever collectivement

- **La crise du Covid-19 a marqué le début d'année 2020** et aura un impact durable sur l'association. Ce fut l'occasion d'interroger nos pratiques et de renforcer la cohésion entre nos équipes et nos résidents. Cette crise sanitaire a révélé l'importance de **réduire la fracture numérique** que subissent nos bénéficiaires, raison pour laquelle nous avons décidé d'ouvrir un chantier dans ce domaine pour les années à venir.
- **Le développement de l'insertion professionnelle pour toute personne accompagnée**, au travers de nouveaux dispositifs qui démarreront en 2020: acquisition des savoirs de base, élaboration d'un projet professionnel pour les personnes en semi-liberté à Amiens ou les jeunes Varois marginalisés.
- **La rénovation du CHRS Chemin Vert** qui devrait se terminer début 2023 et **la relocalisation de nos deux maisons d'accueil du Val-de-Marne** à Fontenay-sous-Bois début 2022.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

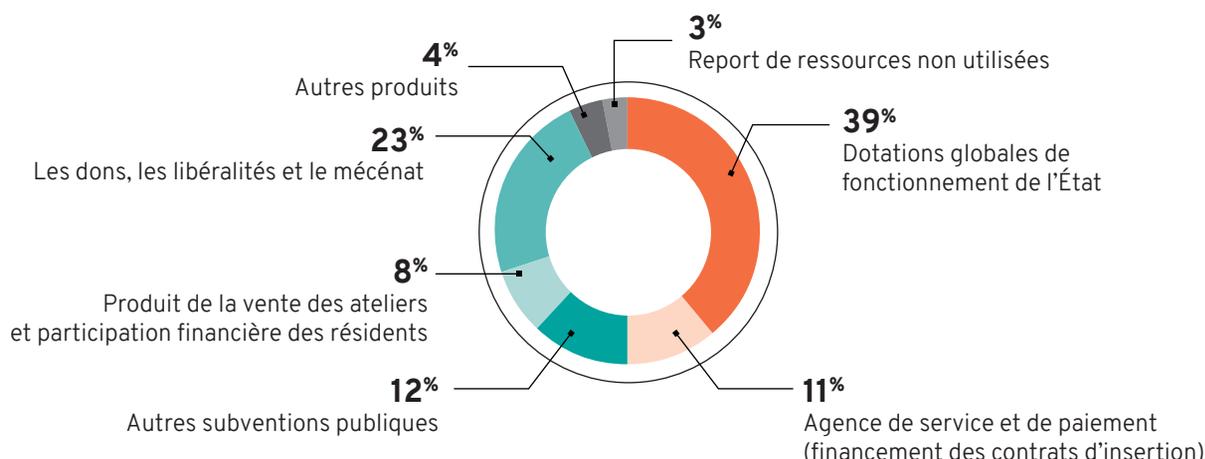
L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

- L'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant plus de 60% de ses besoins ;
- La générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises, représentant, selon les années, entre 20 et 25% de ses besoins de financement ;
- Le produit de ses Ateliers et Chantiers d'Insertion et la participation financière des résidents si leurs moyens le leur permettent.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité publique qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

En 2019, le total des ressources de l'Îlot s'élève à **9 133.3 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent 2 111.1 K€ (dons et mécénat : 1 731.5 K€ ; legs : 379.6 K€). Du fait de l'augmentation des legs et des dons, elles représentent 23% du total des ressources de l'exercice (20% en 2018).



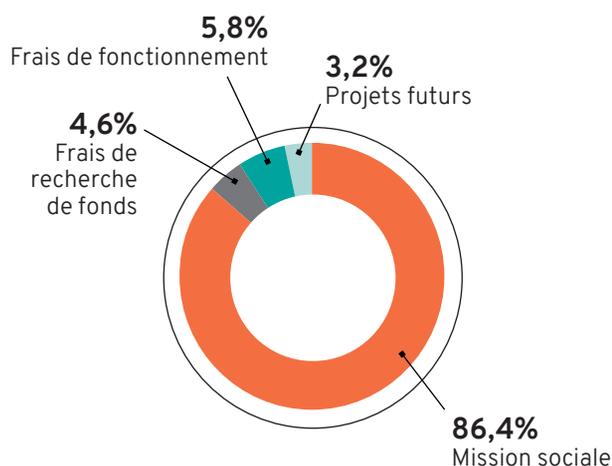
Près de 90% de ses ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **7 891.6 K€ soit 86,4% du total**. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

Elle dédie également **3,2% de ses moyens** à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- **La recherche de fonds (4,6%)** : 424.4 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (394.6 K€, soit 18.7% des sommes collectées, legs compris).
- **Les frais de fonctionnement (5,8%)** : 529.7 K€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (234.8 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (294.9 K€).



BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

Au 31/12/19, le bilan (exprimé en K€) présente une augmentation de 69.3 K€ par rapport à l'exercice précédent :

(en k€)	2019	2018	Variation
Actif immobilisé	2 861.8	3 132.7	- 270.9
Actif réalisable et disponible	3 102.1	2 761.9	+ 340.2
TOTAL ACTIF	5 963.9	5 894.6	+69.3
Fonds propres	3 945.0	4 002.0	-57.0
Fonds dédiés	381.4	412.4	-31.0
Dettes et provisions	1 637.5	1 480.2	+ 157.3
TOTAL PASSIF	5 963.9	5 894.6	+69.3

L'actif représente le patrimoine de l'Îlot, les créances et la trésorerie. La variation entre 2018 et 2019 s'analyse par :

- Une diminution de l'actif immobilisé (-270.9 K€), due principalement à la dotation aux amortissements ;
- Une augmentation de l'actif réalisable et disponible (+340,2 K€), pour l'essentiel du fait :
 - de la hausse du montant de la trésorerie disponible (104,1 K€) ;
 - de l'augmentation des créances (+236,1 K€) expliquée en grande partie par des subventions accordées fin 2019 et encaissées en 2020.

Le passif représente les réserves de l'Association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- Une diminution des fonds propres (- 57.0 K€) correspondant à l'excédent de l'exercice 2019 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- Une diminution des fonds dédiés (-31.0 K€), due à une utilisation plus rapide de ces fonds ;
- Une augmentation des dettes et provisions (+ 157.3 K€) du fait principalement du poste fournisseur (factures de fin d'année 2019 réglées en 2020).

La politique de réserves de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : relocalisation sur un seul site à Fontenay des deux établissements du Val de Marne, travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de notre établissement dans le Var. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2019, le total des fonds propres de l'association (3 945.0 K€) et des provisions et fonds dédiés (749.4 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 861.8 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 832.6 K€.

UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

Fonds de dotation Îlot : L'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. En 2019, il a versé à l'Îlot 50 K€ pour participer au financement de ses projets d'accompagnement et d'insertion.



Fondation Îlot Avenir : L'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 55 k€ en 2019.

L'Îlot a reçu le label don en Confiance du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds.

Les comptes de l'Association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux Comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2019, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

